



Procès-verbal n°12

Séance extraordinaire du jeudi 10 novembre 2022 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022
3. Nomination d'un·e membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s), démissionnaire
4. Nomination d'un·e délégué·e au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s), démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 537'000 francs pour l'assainissement et la modernisation de l'éclairage public (annexé)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 1'260'000 francs pour réaliser la liaison de mobilité douce entre Wavre et Thielle ainsi que le raccordement à Closel-Bourbon (annexé)
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de créer un poste de travail pour l'engagement d'un·e d'urbaniste pour renforcer le service Territoire (annexé)
8. Motion du groupe PVL « Pour une réflexion concernant la planification du trafic routier et particulièrement les rues Louis-de-Meuron et Auguste-Bachelin à Marin » (annexée)
9. Interpellations et questions
10. Lettres et pétitions
11. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
12. Communications du
 - a) Conseil communal
 - b) bureau du Conseil général
13. Divers

La présidente Teresa Remexido (Les Vert·e·s) : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général, du Conseil communal, à la presse et au public. Je vais brièvement passer la parole à Monsieur Yannick Butin, mais avant cela, j'aimerais vous informer, comme vous pouvez le constater, que le bureau est au complet. Monsieur Philippe Mattmann remplace Monsieur Manuel Carneiro Costa, qui est absent et excusé ce soir. Je passe la parole à Monsieur Yannick Butin. »

Yannick Butin : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en préambule, je tenais à excuser l'absence de notre administrateur communal Yanick Boillod à cette séance. En effet, il a subi une intervention chirurgicale à la fin du mois d'octobre. Il est en convalescence et va très bien. Il reviendra parmi nous rapidement. Je souhaite la bienvenue à l'administrateur communal adjoint Malissa Tomic. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pierre André Rubeli (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 37 membres suivants (y.c. la présidente) :

- | | |
|---|--|
| 1. Albert Patrick (PVL) | 20. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Jérôme (PLRT) | 21. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 3. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 22. Luthi Michel (ELT) |
| 4. Bajrami Belul (PVL) | 23. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 5. Binggeli Maurice (PSLT) | 24. Maurissen Alain (PVL) |
| 6. Brönnimann Erich (ELT) | 25. Mendy Vincent (Les Vert·e·s) |
| 7. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 26. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert·e·s) |
| 8. Butin Tammy (PLRT) | 27. Perret Pascal (PLRT) |
| 9. Carvalhal Alvaro (Les Vert·e·s) | 28. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 10. Chassot Nadia (PLRT) | 29. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 11. Clottu Edouard (suppléant Les Vert·e·s) | 30. Poggiali Léa (Les Vert·e·s) |
| 12. Cortina Céline (PLRT) | 31. Remexido Teresa (Les Vert·e·s) |
| 13. Degiorgi Edith (ELT) | 32. Rieder Lionel (PLRT) |
| 14. Fridez Alain (suppléant PLRT) | 33. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 15. Gomes Bruno (PVL) | 34. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 16. Gremaud Gérard (PSLT) | 35. Smith Ted (PLRT) |
| 17. Hug Stéphane (PLRT) | 36. Storrer Vincent (Les Vert·e·s) |
| 18. Imer Ling (PLRT) | 37. Vaucher Pascal (ELT) |
| 19. Issemann Philippe (PLRT) | |

Excusé·e·s :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------|
| 1. Calame Monique (ELT) | 4. Gonçalves Sylvie (PLRT) |
| 2. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 5. Glardon Philippe (PSLT) |
| 3. Caron Simone (PSLT) | 6. Perret Pascal (PLRT) |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Tammy Butin (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, si nous sommes 36, la majorité est à 18 et non à 19. »

La présidente : « Mesdames, Messieurs, la majorité représente la moitié des membres présents + 1. Nous sommes 36, car ma voix ne compte pas. C'est pour cela que la moitié + 1 donne 19. »

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), vice-secrétaire
Dubosson Valérie (Les Vert·e·s), secrétaire
Eugster Martin (ELT), vice-président
Hoffmann Heinz (PLRT), membre
Rotsch Daniel (PSLT), président

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 est accepté à l'unanimité.

3. Nomination d'un·e membre de la commission d'urbanisme en remplacement de Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s), démissionnaire

Est nommé tacitement : **François Pinsard** (Les Vert·e·s)

– Applaudissements –

4. Nomination d'un·e délégué·e au conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle en remplacement de Tristan Amez-Droz (Les Vert·e·s), démissionnaire

Est nommé tacitement : **François Pinsard** (Les Vert·e·s)

– Applaudissements –

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 537'000 francs pour l'assainissement et la modernisation de l'éclairage public

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'éclairage public est actuellement au cœur de l'actualité. Le débat en cours est légitime, car il met en avant deux préoccupations importantes. Il s'agit d'une part de la nécessité d'économiser de l'énergie et donc l'opportunité de faire une économie financière, et d'autre part de réduire les effets nocifs sur la population et la faune.

Une analyse minutieuse a permis au Conseil communal d'établir un cahier des charges complet et, sur cette base, de demander trois offres d'assainissement. Le résultat de ces efforts est soumis ce soir à l'appréciation de votre Autorité.

Permettez-moi de souligner trois avantages principaux.

Premièrement, le nouveau système est intelligent et permet de réagir de manière adéquate à chaque situation spécifique et d'adapter l'éclairage public aux conditions réelles (extinction totale, réduction successive de l'intensité lumineuse, allumage et extinction en cas de besoin, mais aussi maintien de l'éclairage sur les passages piétons ou autres zones de conflit).

Deuxièmement, ce système nous permet de réaliser en quelques mois une économie d'énergie potentielle minimale de 50%, voire plus. Cela correspond à une réduction des coûts énergétiques annuels estimée à 16'000 francs et à une réduction d'émissions de CO2 de 25 tonnes par année.

Troisième et dernier point ; le projet prévoit le remplacement des 573 points lumineux. Tous les nouveaux lampadaires bénéficient d'une garantie de 10 ans, ne nécessitent aucun nettoyage et sont dotés de la bonne couleur. Les nouveaux luminaires sont configurés à l'aide de différentes optiques de manière à ce que le faisceau lumineux soit ciblé et que la pollution de l'environnement soit réduite.

Tout cela en respectant les normes légales, mais aussi en tenant compte des besoins des personnes âgées ou à la vue réduite.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Ted Smith (PLRT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce rapport est l'aboutissement de deux ans d'études, et suit un premier rapport datant de 2021.

Le remplacement de tous les éclairages actuels par des modèles « intelligents » poursuit trois buts principaux :

- 1) équiper toute la commune en éclairage public LED ; aujourd'hui la moitié de l'éclairage est encore de type traditionnel ; ainsi la consommation électrique devient minimale
- 2) rendre l'éclairage conforme aux dernières réglementations
- 3) créer des scènes d'éclairage différenciées sur le territoire communal et baisser l'éclairage selon un horaire adapté

Par le pilotage par modules radio, on évite de devoir tirer des fils d'alimentation supplémentaires, et les frais associés (génie civil et installations électriques). Ainsi, avec la nouvelle installation, il devient possible de dissocier l'éclairage des passages pour piétons du reste de la rue. Il est important de noter que la sécurité sur les passages pour piétons est de la responsabilité de la commune.

La définition du cahier des charges, l'appel d'offres et leur analyse ont été faits à la satisfaction de votre commission.

Nous regrettons que les anciens LED soient à jeter car pas de reprise possible ni d'intérêt pour un don. Le solde du crédit (~74'000 francs) devra être amorti en 2023. Il figurera dans le prochain budget.

L'amortissement de la nouvelle installation se fera, selon la loi cantonale sur les finances, sur 20 ans. On peut se demander si c'est adapté à ce type d'équipement hautement technologique, mais nous n'avons pas le choix.

Le prélèvement de maximum 50% au fonds à vocation énergétique n'a pas soulevé de discussion.

Votre commission a donné un préavis favorable avec 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Je vous remercie. »

La présidente donne la parole à la commission des infrastructures.

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 26 octobre dernier, la commission des infrastructures a pris position sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 537'000 francs pour l'assainissement et la modernisation de l'éclairage public.

La présentation du rapport par le Conseil communal a révélé son utilité, ses bénéfices d'économie d'énergie ainsi que l'impact de l'éclairage toxique pour la faune en ayant le moins d'impact négatif pour l'homme.

Un échange riche s'est déroulé au sein des commissaires. Nous avons posé plusieurs questions sur la crédibilité du système d'allumage à distance avec le système de détection.

L'investissement voté par le Conseil général le 12 juin 2014 de 196 luminaires LED installés est-il devenu obsolète ? Doivent-ils à nouveau être intégralement remplacés ? Encore aujourd'hui, un solde de 73'947 francs reste à amortir en une fois sur les comptes de 2023.

Donc, malgré qu'il soit proposé d'utiliser le fond communal sur l'énergie qui couvrira au moins 50% du coût de l'investissement, un nombre de commissaires trouve que le système actuel est suffisant, excepté dans certaines localités de notre territoire, qui nécessitent certains changements pour améliorer les économies énergétiques. Ainsi, l'amortissement de ce crédit se fera en 20 ans.

Votre commission, avec 5 voix pour et 2 abstentions, accepte le projet. Merci de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission de l'environnement et du développement durable.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission de l'environnement et du développement durable a examiné la demande de crédit d'engagement de 537'000 francs pour l'assainissement et la modernisation de l'éclairage public lors de sa séance du lundi 24 octobre 2022, séance au cours de laquelle un représentant de la société Soluxa a pu nous présenter en détails le projet.

Le constat actuel est sans appel : sur les près de 600 emplacements lumineux de la commune, 96% ont un rendement lumineux faible, 8 sur 10 sont non conformes, tous sont hors garantie, et 20% seulement sont connectables. L'éclairage public représente actuellement 168 MWh de consommation électrique annuelle pour l'ensemble des villages laténiens, soit 164 tonnes de CO2.

Le projet proposé, en plus de permettre à la commune de se mettre en conformité avec les exigences légales et de sécurité, permettra d'économiser jusqu'à 70% d'énergie grâce à la connectivité, le réglable des luminaires, et les détecteurs de présence, ce qui, dans le contexte actuel de crise énergétique, n'est pas anodin. Les horaires d'allumage et d'extinction de chaque lampe seront configurables et programmables par le biais d'un ordinateur situé dans les bâtiments communaux, la transmission se faisant par radio. Le statut de chaque lampadaire pourra être visualisé en temps réel avec ce même programme.

Notons encore qu'une telle installation est déjà en cours de test sur le terrain de football et fonctionne à la satisfaction des utilisateurs. Enfin, vos commissaires soulignent que le même système de connectivité étant déjà en place à Hauterive, la gestion du réseau d'éclairage s'en trouverait ainsi simplifiée dans le cas d'une éventuelle future fusion. En conséquence, c'est à l'unanimité des membres présents que votre commission environnement et développement durable a exprimé un préavis favorable pour cet objet. Au passage, les commissaires en profitent pour féliciter le Conseil communal pour la grande qualité de ce dossier, traité efficacement et rendu dans les meilleurs délais. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après Guy Parmelin qui proposait de s'éclairer à la bougie, le PSLT est satisfait que le Conseil communal de La Tène ne mette pas au concours un poste d'allumeur de réverbères. Même si Saint-Exupéry pensait qu'il faisait naître une étoile de plus ou une fleur... nous approuvons et félicitons enfin, ce rapport tant attendu par une grande partie de la population.

C'est vrai qu'à l'entendre par certaines communes du canton, nous étions un peu le mauvais élève.

Tout vient à point à celui qui sait attendre ! Mais que signifie « savoir attendre » ? Savoir attendre un rapport qui a notre avis, répond à plusieurs objectifs cohérents.

1. l'assainissement du système d'éclairage de la commune
2. la modernisation technologique répondant à des critères actualisés
3. l'énergie économisée
4. la protection de la faune

Le groupe se déclare assez favorable au projet, malgré le remplacement de 196 LED d'ancienne génération. Nous sommes malheureusement contraints de suivre la volonté à disposer d'un éclairage public conforme aux directives. Certains dans le groupe fustigent ces sempiternels phénomènes d'obsolescence.

Quant au bilan écologique global, c'est-à-dire l'économie énergétique réalisée, cela reste toutefois aléatoire car il est fixé en chiffres (16'000 francs). Ces derniers ne peuvent forcément directement être validés.

Nous avons également remis en cause l'éclairage permanent des passages pour piétons durant la nuit. Aucune statistique du BPA ne démontre que l'absence d'éclairage depuis minuit augmente les accidents.

Le groupe PSLT réuni jeudi dernier approuvera ce crédit à la majorité. Nous vous remercions de votre attention. »

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Vert·e·s de La Tène ont examiné la demande de crédit susmentionnée lors de leur séance du lundi 31 octobre 2022.

Les Vert·e·s de La Tène saluent bien évidemment les économies substantielles d'énergie qu'offrira le nouveau système d'éclairage public et les réductions de CO2 les accompagnant, bienvenues dans un contexte et un chemin vers une société plus sobre.

Le caractère évolutif du dispositif et sa compatibilité avec celui d'Hauterive ont également été appréciés. Deux points d'attention cependant : premièrement, les Vert·e·s de La Tène trouvent regrettable que la cybersécurité du dispositif ne soit pas abordée dans le rapport, surtout en ces temps où les attaques informatiques contre les acteurs institutionnels sont légion. Deuxièmement, bien que les Vert·e·s de La Tène soient tout à fait favorables à une réduction globale de l'éclairage public, aussi bien pour des questions d'économie d'énergie que de respect de la faune, nous nous demandons si le Conseil communal a pris en compte le risque potentiellement accru d'accidents entre piétons et voitures engendré par l'extinction de l'éclairage nocturne, et contrairement à ce qu'a relevé notre collègue du PSLT, ce fait a été souligné par le bureau de prévention des accidents dans un article paru dans l'édition du 31 octobre 2022 d'ArcInfo.

Quoi qu'il en soit, c'est à l'unanimité que les Vert·e·s de La Tène expriment un préavis favorable pour cet objet. Je vous remercie de votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance du lundi 31 octobre, les membres de l'ELT ont obtenu des réponses satisfaisantes aux quelques questions posées au conseiller communal Martin Eugster.

En effet, le rapport très complet – comme d'habitude – ne laissait plus beaucoup de questions ouvertes. Cependant il subsistait des doutes sur l'utilité de l'éclairage des passages piétons, ou est-ce vraiment nécessaire de changer déjà maintenant les luminaires LED installés en 2014 ?

Finalement, la nécessité d'économiser de l'électricité, la possibilité de pouvoir programmer les luminaires par un logiciel – c'est-à-dire adapter l'intensité et le faisceau de la lumière à une zone définie ainsi que l'allumage et l'extinction par détecteurs de mouvement – et, at last but not least – (ceci pour vous montrer que j'ai des notions d'anglais) le fait que la commune d'Hauterive a déjà le même système en exploitation, ces arguments ont fait que les membres présent·e·s ont pris le rapport en considération et ont accepté le projet d'arrêté à l'unanimité des membres présent·e·s. Merci. »

Alain Maurissen (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 3 novembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil Général concernant une demande de crédit pour assainir et moderniser l'éclairage public de notre commune.

Encore une fois, et cela devient coutumier, nous avons particulièrement apprécié les efforts faits par le Conseil communal pour nous présenter un rapport clair et concis. Nous avons également apprécié les demandes d'offres évaluées avec une table de critères comportant des critères pondérés tant financiers que techniques.

La solution présentée évite des travaux lourds et l'ouverture de tranchées à travers toute la commune.

La solution présentée amène un maximum de souplesse et est une solution éprouvée.

La solution brutale de l'extinction nocturne totale ne nous semble pas opportune du tout, tant du point de vue de la sécurité de nos citoyens que du point de vue pratique. Ceci principalement à cause de la répartition géographique désordonnée des ensembles de luminaires qui peuvent être activés ou désactivés en une fois.

Par ailleurs, nous devons aujourd'hui tabler sur un prix de l'énergie qui va sans doute continuer de croître et qui permettra de rentabiliser encore plus vite cet investissement.

Nous pensons que l'état de la planète est tel que tout kilowatt-heure qui peut être épargné doit l'être. A nos yeux, le moment serait vraiment mal choisi pour faire la fine bouche et discuter sur le retour sur investissements de tels projets.

Notre section s'est donc prononcée, à l'unanimité, en faveur du rapport et le groupe votera donc le crédit. Merci. »

Stéphane Hug (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de groupe du 3 novembre 2022, le PLRT a étudié avec attention le rapport du Conseil communal. Nous le remercions pour la qualité du rapport.

Celui-ci n'a pas soulevé un énorme débat au sein de notre groupe. En ces temps de crise énergétique, il est plus que nécessaire de réduire notre consommation et pouvoir ainsi gérer de manière intelligente l'éclairage public.

Nous regrettons cependant le changement prématuré des 196 luminaires LED votés en 2014.

La question du dépannage en cas de panne a été soulevée. A savoir si un contrat de maintenance est prévu ou si les interventions sont réglées au cas par cas. Il semble qu'aucun contrat n'est prévu pour le moment selon nos informations.

Autre point discuté et non des moindres, la souplesse de fixation des paramètres ne doit pas devenir un jouet qui occupe des collaborateurs de l'administration qui feront varier les paramètres selon les différentes sensibilités des citoyens. Il sera par conséquent important de communiquer de manière adéquate envers la population.

Concernant ces paramètres de luminosité, nous tenons à rendre attentifs les responsables de ne pas oublier de tenir compte des besoins des personnes malvoyantes (même si cela a été cité), surtout lors des adaptations par quartiers.

Pour finir, nous avons pris note avec satisfaction que la commune d'Hauterive est déjà équipée avec du matériel de l'entreprise Soluxa. Il semble également que la commune de Saint-Blaise soit aussi en contact avec cette société. Un bon point en cas de fusion.

Le groupe a par conséquent accepté à l'unanimité des membres présents le rapport. Merci. »

Daniel Jolidon (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai été dubitatif sur le sujet pendant longtemps. Il y a 2-3 jours, je suis tombé sur une émission de la télévision française qui présentait quelques villes ayant complètement éteint leurs luminaires la nuit. Dans ces villes, il a été constaté une augmentation exponentielle des vols dans les magasins et les habitations, dès lors qu'il n'y a plus aucune lumière.

Tous les lésés disaient qu'il était intéressant de ne pas avoir de lumières, mais souhaitaient qu'il y ait une lumière minimum qui s'allume par détection en cas de mouvement.

J'aimerais que l'on tienne compte de ces paramètres de sécurité pour nos citoyens. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 35 voix pour et 1 abstention.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour cette belle réussite. Nous allons nous attaquer à faire le nécessaire le plus vite possible. Entretemps, équipez-vous, parce qu'il le faut. Comme cela, vous pourrez traverser les routes, vu que l'on va éteindre quelques quartiers. Merci. »

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 1'260'000 francs pour réaliser la liaison de mobilité douce entre Wavre et Thielle ainsi que le raccordement à Closel-Bourbon

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Il y a deux ans, votre Autorité avait accepté la demande de crédit pour le réaménagement de Thielle. Ce projet met clairement l'accent sur la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité routière.

Ce soir, il s'agit de faire le lien entre ce projet et les localités environnantes.

Nous avons plus qu'assez de routes avec du trafic motorisé. Il s'agit maintenant d'investir dans la mobilité douce et de promouvoir l'utilisation par les piétons et les cyclistes en tenant compte des aspects liés à la sécurité.

Le Conseil communal a opté pour la variante qui comporte la plus faible montée et le trajet le plus court.

Il est tout aussi important que le tracé soit simple et intuitif pour tous les usagers et qu'il n'oblige pas à faire des détours. Sinon, cette piste ne sera pas utilisée, ni par les écoliers ni par les personnes qui ont été écoliers à une certaine époque.

Dans la continuité, nous souhaitons également aménager le secteur sud de Thielle avec une piste mixte. Pas plus tard qu'hier, nous avons reçu l'accord oral de l'OFROU pour ce tronçon.

Ce projet s'inscrit dans une planification globale de la mobilité douce dans notre commune. Nous investissons une somme considérable et sommes convaincus que notre population est prête à changer ses habitudes de transport.

Ce serait un succès si nos écoliers ne se rendaient plus à l'école en taxi parental mais à vélo ou à pied en toute sécurité.

La condition préalable est la construction d'une infrastructure appropriée. La décision en la matière est maintenant entre vos mains.

Je réponds volontiers à vos questions et vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Maurice Binggeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 25 septembre, la commission financière a débattu au sujet de la création de cette piste cyclable. Pour rester dans les considérations financières, malgré un coût relativement élevé, mais au vu des subventions prévues et des prélèvements au fonds dédié, qui abaissent passablement la charge financière de ce projet, la commission financière a soutenu cette demande de crédit à une large majorité (5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).

La commission financière relève toutefois que d'autres tronçons de routes seraient prioritaires car bien plus fréquentés par les cyclistes. »

La présidente donne la parole à la commission des infrastructures.

Vincent Storrer (Les Vert-e-s), au nom de la commission des infrastructures : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission des infrastructures, lors de sa dernière séance, s'est penchée sur le rapport concernant la liaison de mobilité douce entre Wavre et Thielle ainsi que le raccordement à Closel-Bourbon.

Dans un premier temps nous remercions le Conseil communal pour ce rapport et sa présentation.

La commission, convaincue et attentive à la sécurité, est contente que la piste mixte soit conçue hors trafic, en ayant également pensé au flux des cyclistes. Elle apprécie également le fait de profiter d'améliorer la récolte des eaux de surfaces qui sont un réel problème actuel lors d'orages.

Le choix de la variante n'a pas amené de débat au sein de la commission.

Le raccordement à Closel-Bourbon a par contre amené plus d'échanges.

Certains trouvent cher pour ce que c'est. Il y a des pistes de chaque côté de la Thielle qui relie Thielle (en passant par le village) à Marin-Epagnier. En tenant compte de la piste cyclable Thielle - Wavre qui serait créée, il y aurait un chemin de mobilité douce qui bouclerait les 4 entités de la commune de La Tène, y compris Closel-Bourbon et Montmirail. La question se pose également par rapport aux problèmes que pose le trafic à cet endroit (sortie d'autoroute jusqu'au giratoire de Gals) et pour lequel il faudra trouver des solutions à plus ou moins court terme. Une solution serait de séparer ces deux liaisons. La demande en cours pour des fonds de la Confédération lors de construction de projet d'agglomération est évidemment une bonne chose.

La commission, lors de son vote, soutient cette demande de crédit avec 5 votes en sa faveur et 2 abstentions. Je vous remercie. »

La présidente donne la parole à la commission de circulation, des transports et de l'agglomération.

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, notre commission a examiné ce rapport de demande de crédit avec grand intérêt et en détails, dans sa séance du 2 novembre écoulé, tenue en compagnie de Daniel Rotsch, conseiller communal, qui nous a rendus attentifs qu'il entrait dans le cadre de l'étude générale de mobilité au niveau communal et dont nous venons de recevoir un exemplaire.

Nous nous réjouissons de constater que les choses avancent dans ce domaine, ce qui ne pourra que satisfaire les adeptes de ce mode de transport.

Compte tenu de la clarté du document de ce soir, des compléments d'information fournis par Monsieur le conseiller communal et des réponses à nos remarques et questions, notre commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. »

La présidente donne la parole à la commission de l'environnement et du développement durable.

Bertrand Paviet-Salomon (Les Vert-e-s), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, votre commission de l'environnement et du développement durable a examiné le rapport en question lors de sa séance du lundi 24 octobre 2022.

Pour une fois, je vais couper court au suspense, en vous informant d'ores et déjà que vos commissaires ont exprimé un préavis favorable à l'unanimité des membres présents. En effet, les commissaires ont salué l'option retenue par le Conseil communal comme étant la meilleure, ménageant aussi bien l'environnement que les mollets des futur-e-s cyclistes qui l'emprunteront grâce à sa distance plus courte, sa meilleure sécurité, et sa faible dénivellation.

Nous soulignons également les efforts de réduction de l'emprise sur le foncier existant, ainsi que la présence d'une vraie piste mixte piétons et vélos séparée par des haies et des arbres. Enfin, et pour ce soir deux fois ne sont pas coutume, vos commissaires félicitent le Conseil communal pour la qualité de ce dossier. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité du groupe PLR favorable à l'amélioration de la qualité de vie et à la sécurité de nos concitoyens. Nous l'avions précisé dans notre programme politique ; après le développement urbain de notre commune, nous devons désormais investir pour modérer le trafic automobile et favoriser les piétons, les cyclistes et les transports publics.

Le PLRT se réjouit de cette prochaine réalisation et félicite le Conseil communal du choix de la variante retenue, certes la plus chère, mais la plus directe et donc celle qui sera la plus utilisée. De plus, elle bénéficie de subventions à hauteur de 382'000 francs, ce qui est appréciable.

Comme relevé par les préopinants, la zone de Closel-Bourbon a reçu un peu plus de critiques au vu du montant de 300'000 francs pour un si petit tronçon, mais il complète le secteur entre la passerelle sur la Thielle et le cheminement via Montmirail. Nous le soutiendrons donc également.

Nous apprenons avec satisfaction que l'étude pour la liaison Saint-Blaise - Marin avance bien et nous nous réjouissons de la prochaine demande de crédit pour ce projet qui, je le rappelle, avait fait l'objet d'une motion acceptée à l'unanimité tant devant notre Conseil général de La Tène que celui de Saint-Blaise.

Vous le constaterez, « le PLR dit ce qu'il fait et fait ce qu'il dit ». Il se réjouit de reprendre la tradition électorale du tour de commune en jogging ou à vélo en toute sécurité sur ce nouveau tronçon et équipé des magnifiques banderoles de l'Entente de La Tène que je remercie au passage pour la distribution. Il encourage le Conseil communal à inciter les parents d'enfants en bas âge de Thielle à remettre en place un Pédibus sur ce nouveau cheminement sécurisé car cela évite les dangers des voitures autour des collèges et marcher, c'est bon pour la santé ! Merci de votre attention. »

Vincent Storrer (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de notre dernière séance de préparation, c'est la tête dans le guidon que nous avons échangé sur ladite demande de crédit. Nous sommes très contents et satisfaits de ce projet.

Lors de nos échanges, différentes questions ont été posées et toutes ont trouvé réponses à l'interne.

Nous nous réjouissons de l'arrivée de ces liens de mobilités douce entre nos villages. Vivement l'arrivée des quelques liaisons manquantes qui font partie de projets en cours.

Nous avons voté favorablement à l'unanimité. Je vous remercie. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance du 31 octobre écoulé, notre groupe a examiné avec attention cette demande de crédit concernant la création de liaison de mobilité douce entre Wavre et Thielle d'une part, et, d'autre part, le raccordement à Closel-Bourbon.

Notons que ces deux projets font partie intégrante de l'étude générale de mobilité sur notre territoire communal et du rapport y relatif de juin 2022 que nous venons de recevoir.

Dès lors, il est temps de passer aux actes et de faire du concret pour répondre aux attentes de la population.

S'agissant de cette demande de crédit proprement-dite, le rapport qui nous a été soumis est assez clair quant aux variantes proposées et au choix final garantissant un maximum de sécurité aux usagers qui emprunteront les tronçons concernés.

C'est donc à l'unanimité des membres présents que l'ELT soutiendra cette demande de crédit. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 3 novembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a étudié avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 1'260'000 francs pour réaliser la liaison de mobilité douce entre Wavre et Thielle ainsi que le raccordement à Closel-Bourbon.

Je vais commencer par une citation tirée du rapport du Conseil communal : « Les aménagements cyclables sur l'ensemble de la commune sont lacunaires et discontinus. En particulier au centre de Marin et dans le bourg de Thielle. La sécurité des itinéraires cyclables utilitaires et de loisirs pourrait être améliorée en de nombreux endroits. »

Chez les membres PVL, cette phrase a incité la curiosité car elle correspond exactement à notre vision de faire la politique pour les citoyen·ne·s et par les citoyen·ne·s. Cette vision pragmatique du Conseil communal nous satisfait et nous soutiendrons pleinement le projet, à savoir la création de liaisons sûres et directes entre les différents pôles de la commune.

Le Conseil communal a opté pour la variante 2 et nous la soutiendrons, car elle répond mieux à l'objectif principal de sécuriser, rendre plus attractive et fonctionnelle la liaison de mobilité douce et aura davantage de chances de bénéficier de subventions du PA2 et PA3.

Prendre des mesures pour élargir la route en identifiant les déferlements d'eau provenant de Wavre arrivant dans la partie basse de Thielle qui provoque des inondations nous satisfait.

Dans le plan de financement ci-dessus, le Conseil communal nous propose de prélever dans des fonds 50% du coût brut des investissements des domaines des routes et des eaux claires, ce qui est intéressant.

Le groupe PVL soutient la proposition du Conseil communal vu que selon les dernières directives du service des communes de 2022, contrairement à ce qui a initialement été prévu par les règlements communaux adoptés en décembre 2021, il ne sera à l'avenir plus possible d'alimenter ces fonds.

Le groupe Vert'libéral tient à remercier le Conseil communal pour le rapport et accepte à l'unanimité le projet ainsi que la demande de crédit de 1'260'000 francs. Merci pour votre attention. »

Gérard Gremaud (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le projet qui est présenté dans le rapport du Conseil communal comble une lacune relevée lors de l'étude générale de mobilité de la commune. Il s'agissait du caractère lacunaire et discontinu des aménagements cyclables, en particulier au centre de Marin et dans le bourg de Thielle, ainsi que des problèmes de sécurité.

Ce projet vient également s'inscrire dans la stratégie de mobilité souhaitée par la ComPAL et correspond aussi à un objectif du plan de législature 2021-2024 du Conseil communal.

Pour les aspects financiers, le crédit d'investissement est tout à fait raisonnable en comparaison d'autres projets d'infrastructure connus par le passé. De plus, le projet peut bénéficier de prélèvements dans le fond des routes et dans celui des eaux et surtout de deux subventions importantes. Au final, les charges supplémentaires annuelles sont faibles avec moins de 8'000 francs.

Concernant les variantes, l'option 3 passant à travers champs a heureusement été abandonnée et c'est tant mieux car elle aurait probablement été boudée par les utilisateurs potentiels.

Vous l'aurez compris, notre groupe est favorable à cette proposition qui a fait l'unanimité lors de notre séance de préparation. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, pour des raisons de sécurité de nos enfants, des piétons et des cyclistes, une piste cyclable est un élément essentiel. Je crois que personne ne remet cela en question.

Il est malheureusement trop fréquent qu'une piste cyclable bien aménagée sur une grande partie se termine en queue de poisson sur une route non aménagée, souvent pour des raisons de manque de surface permettant de la prolonger.

Cette future piste cyclable est l'exemple de l'option choisie. En effet, en arrivant à Wavre, la piste se termine devant les hangars de l'entreprise Daniele. Devant ces hangars, il y a un flux continu de véhicules qui chargent les récoltes de fruits et légumes. Et là, à l'endroit le plus dangereux du chemin, il n'y a plus de piste cyclable.

Je n'ai pas été convaincu par les explications sur les éventuelles solutions proposées par le Conseil communal lors de ma remarque à ce sujet en commission financière. La création d'une piste cyclable doit assurer la sécurité des usagers du point de départ jusqu'à son arrivée. Ce projet ne répond pas à cela selon moi, raison pour laquelle je ne soutiendrai pas cette demande de crédit. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 35 voix pour et 1 voix contre.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 35 voix pour et 1 voix contre.

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, avec satisfaction, nous prenons connaissance de ce résultat et je vous remercie de votre confiance. Merci. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de créer un poste de travail pour l'engagement d'un·e d'urbaniste pour renforcer le service Territoire

La présidente donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, cette demande de renforcement de l'équipe du service Territoire a fait l'objet d'une minutieuse préparation. L'orientation donnée à ce poste couvrira une large partie des tâches nécessaires à futur pour la conduite du secteur de l'urbanisme sous tous les aspects de ses activités. Par ailleurs, le temps ainsi libéré pour le chef de service contribuera au pilotage fin des grands projets et à la mise en action de plusieurs domaines d'activités, aujourd'hui trop peu traités : l'énergie, l'environnement, la nature, la biodiversité et le climat.

La présente demande est le résultat :

- d'une réflexion qui s'est inscrite dans la recherche d'une nouvelle fonction structurante de coordination des dossiers liés à l'urbanisme et à la construction, du fait de l'augmentation de la charge, des flux de dossiers et de leur complexité
- de la concrétisation pour la création d'un poste sur une fonction partiellement opérationnelle sur laquelle on a déjà un certain nombre de points de repères, étant l'essence même de cette requête pour le renforcement de la dotation du service Territoire
- d'un constat que La Tène est identifiée comme une des communes appelée à participer au développement de la région Neuchâtel et du Canton, à l'instar de la Ville de Neuchâtel et Boudry ; cette capacité de développement est une chance pour la commune ; ce développement doit néanmoins se faire avec un haut niveau de qualité ; l'improvisation n'a à ce titre pas de place
- d'une volonté de se donner les moyens pour organiser, planifier le territoire communal avec sérieux et avec des compétences précises et pointues, dans le but d'assurer la qualité de vie de tous les acteurs de la commune
- d'une détermination de donner l'énergie nécessaire à l'équipe du service Territoire, d'apporter des capacités complémentaires pour faire face aux enjeux urbanistiques ; ce poste contribuera aussi au déploiement des mesures et des actions liées à l'environnement, à l'énergie, la nature, la biodiversité et au climat, thématiques mises en arrière-plan mais qui font parties prépondérantes des missions de la commune

La nouvelle organisation sera aussi simple qu'efficace. Le nouveau poste sera intégré dans un secteur existant, directement sous la supervision du chef de service.

C'est en regard de toutes ces raisons et celles détaillées dans le rapport, que le Conseil communal invite votre Autorité à valider cette demande. Je vous remercie de votre attention. »

La présidente donne la parole à la commission financière.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission financière a longuement débattu au sujet de la demande de créer un poste de travail pour l'engagement d'un urbaniste.

Tout d'abord, lors de notre séance du 25 octobre dernier, les modalités de création des postes de travail à l'administration ont été remises en question. Ne serait-il pas plus judicieux de voter une enveloppe salariale et laisser ensuite la compétence au Conseil communal de répartir cette enveloppe en fonction des postes nécessaires ? Cette grande question n'a pas trouvé de réponse immédiate, car il n'est pas certain que ce soit compatible avec les règlements de la fonction publique.

Ensuite, la question de savoir si la création d'un nouveau poste de travail était compatible avec le processus de fusion en cours s'est posée.

Effectivement, les quatre communes ont signé une charte où elles s'engagent à ne pas créer de nouveaux postes si les compétences nécessaires sont disponibles dans l'une des autres communes.

Or, aucune compétence d'urbanisme n'est actuellement disponible au sein de l'une ou l'autre des quatre communes.

La question de savoir s'il ne serait pas judicieux de laisser le choix de cet engagement aux futures autorités a également été posée.

Or, actuellement le service Territoire est surchargé alors que de nombreux projets d'aménagements se profilent.

Proposer un poste en CDD risque d'être jugé peu attractif sur un marché de l'emploi déjà tendu.

Finalement, la commission financière a préavisé favorablement cette demande de création de poste de travail par 4 voix pour, aucune opposition et 3 abstentions. Merci. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Ted Smith (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ces derniers 5 à 10 ans, la commune a connu une augmentation de projets d'urbanisme et de constructions de moyenne et de grande envergure, et le rapport montre que ce rythme continue à l'horizon 2026. De plus, le nombre de demandes de permis de construire liés à la transition énergétique est en forte augmentation.

Actuellement, le service Territoire a 3 ressources à disposition pour mener à bien ses projets. C'est dans les domaines d'urbanisme et de l'aménagement que le service serait en sous-effectif et qu'il fait appel à des mandataires externes – estimés dans le rapport pour un coût de quelque 300'000 francs sur les 3-4 dernières années.

Dans ce sens, la création d'un poste d'urbaniste à 80% semble une solution appropriée, car on internalise les compétences, on est plus flexible, tout en économisant les dépenses externes.

Le groupe PLRT a toutefois émis quelques réserves :

- la charge de travail évoquée sera-t-elle pérenne au-delà de 2026 ?
- est-ce opportun de créer un poste avant la possible fusion ?
- n'est-il pas mieux de faire un contrat à durée déterminée et de réévaluer la situation en 2025 ?

Sensible aux arguments du Conseil communal, qui évoquent qu'avec la création de ce poste, le service Territoire pourra se consacrer davantage aux domaines de l'énergie, de l'environnement et du climat, ainsi qu'aux premières étapes de grands projets, tout en réalisant, et je cite « une économie financière substantielle », les membres présents ont accepté la demande à l'unanimité moins 2 abstentions. Je vous remercie. »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, réuni jeudi dernier, le groupe PSLT a été quelque peu partagé sur la nécessité d'engager une personne à taux fixe. Le débat s'est focalisé sur un emploi à durée maximale (CDM), voire un (CDD) contrat à durée déterminée.

Certes, la commune est dans une voie de développement et l'emploi d'une personne supplémentaire est crédible. Mais ce développement sera-t-il permanent ?

Nous reconnaissons et remercions également l'investissement de nos conseillers communaux pour mettre en place les objectifs climatiques.

Sachant que les communes engagées dans le projet fusionnel ne fonctionnent pas avec un service Territoire, nous n'engagerions relativement que peu de risques dans cet arrêté.

Il est juste aussi de dire que si la fusion ne s'effectue pas, l'augmentation de la charge urbanistique restera importante dans l'idée de cet objectif climato-écologique.

Le PSLT reste donc partagé à ce sujet et c'est avec une faible majorité qu'il validera l'arrêté. Merci de votre attention. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de leur séance de préparation du 31 octobre, Les Vert·e·s se sont penché·e·s sur la demande de crédit afin de créer un poste pour l'engagement d'un urbaniste à 80%.

Nous reconnaissons le manque de ressources au sein des services techniques de la commune. D'ailleurs le Conseil communal nous l'a souvent rappelé, notamment lors des différentes interpellations et motions au cours de cette législature.

De plus, l'état de situation des projets communaux d'importance indiqués au point 3.2 du rapport du Conseil communal, notamment le Plan d'aménagement local (PAL) avec toutes ses ramifications (mandats d'études parallèles, le pôle de gare, etc.), est une preuve supplémentaire de la nécessité d'augmenter la ressource humaine du service technique communal. Aussi, il ne suffit pas seulement d'obtenir des prestataires externes de qualité, mais il est également important de disposer de personnel technique suffisamment compétent et capable d'évaluer et d'apprécier le rendu des mandataires pour fournir à l'exécution les conseils nécessaires.

Toutefois, nous nous sommes posé un certain nombre de questions qui mériteraient l'attention du Conseil communal :

- l'urbaniste est-il vraiment le profil dont la commune a besoin aujourd'hui ?
 - l'urbaniste agit en principe en amont de l'architecte et de l'ingénieur, lors des phases d'étude de faisabilité, de planification alors que la plupart des projets d'importance cités dans le rapport du Conseil communal sont en phase d'appel d'offres (phase 3) ou phases suivantes (exécution)
 - la dernière phase de la révision du PAL étant prévue dès l'automne 2022, l'input de notre futur urbaniste ne risque-t-il pas d'être marginal ?
- que deviendrait cette fonction dans le cas d'une fusion avec les communes voisines ? risques de redondance ou de synergie avec le personnel technique des autres communes ?
- un profil de chef de projet expérimenté de type architecte ou ingénieur civil ne serait-il pas plus approprié au vu de la situation des projets actuels et futurs de la commune ?

Sur le plan financier, nous sommes convaincus qu'avec le profil approprié, l'incidence prévue sur les charges du personnel dans le budget pour les années 2023 et suivantes seront certainement compensées par la compétence et les conseils de la candidature retenue.

C'est à l'unanimité des membres présents que notre groupe a donné un préavis favorable à la demande de créer un poste de travail pour l'engagement d'un spécialiste. Merci pour votre attention. »

Patrick Albert (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 3 novembre dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant cette demande de créer un poste de travail pour l'engagement d'un·e urbaniste pour renforcer le service Territoire.

Nous avons particulièrement apprécié les efforts faits par le Conseil communal pour replacer cette demande dans son contexte et lui donner une perspective à plus long terme. Il fait en effet un état précis des compétences actuelles du service et de celles requises à terme pour mener à bien les nombreux projets que la commune doit engager pour accompagner son développement, tel qu'actuellement planifié.

Nous avons eu cependant une longue discussion au sein de notre groupe. En substance, il en ressort que nous souhaitons que la commune recrute quelqu'un à un fort potentiel, réellement à même, avec ses collègues, de relever les défis qui nous sont présentés dans ce rapport.

Notre groupe s'est donc prononcé, à l'unanimité, en faveur du rapport. Merce de votre attention. »

Pascal Vaucher (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, après avoir entendu les explications de leurs représentants au Conseil communal et à la commission financière, la majorité des membres de l'Entente de La Tène a approuvé la création de ce poste de travail, convaincue que l'engagement d'un urbaniste profiterait non seulement à la commune de La Tène, mais également en cas de fusion à la future commune. Merci. »

Ted Smith (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ceci est une intervention à titre personnel.

Lors de la séance de la commission financière du 25 octobre, j'ai proposé de tenir compte, dans le cadre de l'engagement d'un·e d'urbaniste à La Tène, le fait que 3 employées des services Territoire partent à la retraite en 2025 et en 2026. Que ce soit dans la nouvelle commune fusionnée, ou à La Tène non-fusionnée.

Je suis donc favorable à la création de ce poste sous condition de ne pas remplacer automatiquement un départ à la retraite en 2025 ou 2026, mais après avoir fait une évaluation de la situation, des projets en cours et futurs et des besoins en compétences. Et donc, si nécessaire, de revenir à un service Territoire à 3 personnes.

On m'a expliqué qu'il n'est pas possible que les autorités actuelles engagent les autorités futures.

Mais c'est ce que nous faisons à chaque séance du Conseil général ! Les crédits que l'on vote, le PAL, le collège, une piste cyclable, à chaque décision on engage les autorités futures à continuer le travail des autorités passées.

Donc je persiste dans ma démarche. J'accepterai la création de ce poste d'urbaniste à la condition morale que les autorités actuelles et futures prennent le temps d'évaluer les besoins futurs autour de l'année 2025, au lieu de renouveler automatiquement une place vacante suite à un départ à la retraite. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 31 voix pour et 5 abstentions.

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, un grand merci. Nous sommes ravis d'avoir pu vous convaincre que la commune va vivre plusieurs années de développement auquel il s'agira d'apporter la plus grande attention en vue d'un développement de qualité et pas uniquement quantitatif.

En ce qui concerne les questions liées aux futures autorités, je souhaite rassurer les inquiétudes exprimées. Nous effectuons les démarches au niveau de la commune de La Tène, mais nous nous posons toujours la question du bon dimensionnement. Une réévaluation constante est faite au niveau des besoins et la demande de ce soir en est la preuve.

Nous pouvons également être confiants dans l'idée que les nouvelles autorités se pencheront de la même manière sur la nécessité ou la répartition des différentes fonctions dans une nouvelle commune. Je vous remercie infiniment. »

8. Motion du groupe PVL « Pour une réflexion concernant la planification du trafic routier et particulièrement les rues Louis-de-Meuron et Auguste-Bachelin à Marin »

La présidente donne la parole aux motionnaires.

Belul Bajrami (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons déposé une motion en citant notamment les rues Louis-de-Meuron et Auguste-Bachelin à Marin. Les problèmes ne sont pas centralisés uniquement dans ces deux rues, mais ces deux rues sont quelque peu particulières.

Nous sommes tous conscients que cette tranchée de la route est un point noir de notre commune. La route est sans cesse en travaux et il y a toujours des trous. Je ne sais pas ce qui se passe. Cette situation pose un problème aux citoyennes et citoyens qui habitent le long de ces rues et la sécurité des enfants qui passent à cet endroit n'est plus assurée. C'est le moment opportun de faire quelque chose pour mettre en conformité cette artère principale du village, qui est également la carte d'identité de notre cité.

Notre demande va en parallèle avec la vision du Conseil communal qui étudiera également la connectivité entre Marin et Saint-Blaise, que ce soit pour le cheminement des écolières et écoliers, les personnes allant à vélo au travail ou simplement pour les loisirs.

Nous demandons au Conseil communal de proposer des solutions afin de répondre aux besoins de la tranquillité et de la sécurité de nos citoyennes et citoyens.

Il y a peu, dans le quartier Paul-Vouga, la vitesse a été abaissée de 50km/h à 40km/h. Des gendarmes couchés ont également été installés. Depuis, nous pouvons enfin rester tranquillement sur nos terrasses et profiter de notre belle cité. Je vous remercie de votre attention et j'espère vous avoir convaincus. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, sans volonté de sombrer dans un excès de formalisme, il est néanmoins de la responsabilité du Conseil communal d'attirer l'attention de votre Autorité sur un autre excès, celui d'un énoncé du contexte et des objectifs imprécis et relativement évasifs concernant cette motion. Commençons par son titre, je cite : « Pour une réflexion concernant la planification du trafic routier et particulièrement les Rues Louis-de-Meuron et Auguste-Bachelin à Marin-Epagnier ». Ce titre ne reflète pas clairement les attentes du motionnaire. Doit-on comprendre qu'il attend une réorganisation du statut de chaque rue, route et voie routière de la commune, avec une attention particulière sur les rues énoncées ? Sont-ce uniquement celles-ci qui sont à inscrire dans la planification ? Par ailleurs, qu'entend le motionnaire par « planification du trafic routier » ?

Ensuite, la demande s'inscrit dans la même ligne d'approximation. En effet, la relation évoquée entre la tranquillité et la sécurité des citoyennes n'est pas clairement établie. Là aussi, est-ce que le motionnaire attend une étude sur des mesures globales en lien avec la tranquillité et la sécurité dans la commune ou uniquement dans le secteur évoqué dans le titre ?

Vous l'aurez compris, cette motion n'énonce pas clairement les attentes de son auteur. Cela dit, on peut malgré tout penser que la problématique articulée porte sur un réaménagement du centre de Marin et les accès des différents modes de transport et de mobilité, ainsi que la qualification du centre urbain qui ne correspond pas ou plus à un usage moderne.

C'est effectivement une préoccupation. Le Conseil communal planche depuis un certain temps sur cette question, respectivement il cherche le meilleur moment pour lancer une réflexion de fond dans le secteur des rues Fleur-de-Lys, Auguste-Bachelin et Louis-de-Meuron. Pensez à la nécessité d'une relation mobilité douce efficace. Pensez aux contraintes du trafic des transports en commun. Pensez aux nécessités liées au cadastre souterrain en ajoutant la donnée du chauffage à distance dans l'équation. Pensez à la réduction du trafic nécessaire dans ce secteur. Pensez au réaménagement des arrêts de bus. Pensez à la requalification de centre urbain de Marin. La liste n'est pas exhaustive.

Tout ceci participe à la démonstration qu'il s'agit de partir au bon moment. Même si ce dossier est sur la table du Conseil communal depuis un certain temps, il aurait été prématuré de se lancer tête baissée sans avoir tous les éléments en main. On peut aujourd'hui ambitionner qu'une grande partie des données sont en notre possession et qu'il est opportun d'entreprendre un gros travail de réflexion qui devra inclure une multitude d'acteurs et de groupes d'intérêts.

Le Conseil communal s'est déjà mis à la tâche. Une détermination dans ce sens a par ailleurs été exprimée dans le projet de territoire et le cahier des quartiers qui établissent que ce secteur est à tranquilliser.

Cela dit, le délai de 6 mois prévu par le règlement général de commune est trop court. Compte tenu de l'importante coordination indispensable pour un tel projet, il faudra compter avec plusieurs mois de réflexions et de travaux avant d'arriver à une étude de faisabilité qui aboutirait ensuite à un projet de réalisation, allant bien au-delà dudit délai réglementaire.

Aussi, en regard des éléments cités, le Conseil communal invite votre Autorité à rejeter cette motion tout en s'engageant à mettre en route les travaux nécessaires au réaménagement du secteur en revue dans le courant 2023. Par ailleurs, la mesure est prévue dans la planification des investissements 2023 du Conseil communal pour le lancement des études de faisabilité et pour un projet de réalisation. De plus, le secteur ou les secteurs sont éligibles pour un cofinancement par la Confédération dans le cadre du projet d'agglomération sous l'angle de la mobilité douce pour une mise en œuvre 2024-2028.

Il va sans dire en collaboration avec les commissions concernées du Conseil général, voire, pourquoi pas, la création d'une commission ad hoc. Merci pour votre attention. »

La présidente donne la parole aux groupes.

Alain Maurissen (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'espère que le but du conseiller communal n'était pas de vexer l'envol populaire qui a poussé cette motion. Nous manquons peut-être de formalisme, mais nous ne nous exprimons pas comme un règlement de commune ou un règlement cantonal. Il s'agissait simplement d'un cri du cœur pour dire que cela presse et nous savons que vous attendez toutes et tous. S'il vous plaît, prenez des mesures provisoires pour que les citoyennes et les citoyens qui habitent dans ce quartier puissent profiter, dans les mois qui viennent, de tranquillité. Merci. »

Ling Imer (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 3 novembre, le PLRT a étudié la motion du PVL.

Le besoin de tranquillité et de sécurité de nos citoyens est un sujet qui tient à cœur au PLRT. Nous apprécions donc que Monsieur Belul Bajrami s'en inquiète. Par contre, le texte de la motion a été mal compris par nos membres, tant par son constat du problème que par sa demande de solution. De plus, comme nous avons pu entendre le conseiller communal Monsieur Heinz Hoffmann, le Conseil communal prépare des actions spécifiques dans cette zone. Pour ces raisons le PLRT a refusé unanimement cette motion. Merci de votre attention. »

Vincent Mendy (Les Vert·e·s), au nom des Vert·e·s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 31 octobre, notre groupe s'est penché sur la problématique du trafic routier de l'axe Auguste-Bachelin – Louis-de-Meuron, objet de la présente motion.

Nous sommes effectivement conscients des problèmes sérieux de circulation au niveau de cet axe routier et attendons avec impatience des solutions de la part du Conseil communal.

Toutefois, l'étude de l'aménagement urbain de l'axe Louis-de-Meuron – Auguste-Bachelin est prévue dans la planification 2022-2025 des objectifs d'investissement de la commune.

D'ailleurs, une demande de crédit d'engagement est planifiée dans le courant de l'année 2023 selon le tableau du rapport du Conseil communal, faisant l'objet du point 7 de l'ordre du jour de la présente séance. Nous ne voyons donc pas l'apport que cette motion amènerait par rapport aux études déjà prévues par le Conseil communal.

C'est avec regret que notre groupe préavise défavorablement cette motion. Je vous remercie. »

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de la motion, qui est refusée par 29 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.

9. Interpellations et questions

Néant.

10. Lettres et pétitions

Néant.

11. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le processus de fusion se déroule conformément au calendrier prévu.

Les quatre groupes de travail thématiques ont terminé leurs travaux et finalisé leurs rapports. Ils présenteront leurs résultats au comité de pilotage au cours des deux prochaines semaines.

Pour rappel, il s'agit des groupes suivants :

- GT économie et attractivité
- GT territoire, mobilité et climat
- GT loisirs et tourisme
- GT formation, jeunesse et liens intergénérationnels

Le groupe de travail Armoiries, quant à lui, a déjà présenté son rapport au comité de pilotage.

Concernant le nom de la future commune, les plus de 250 propositions de noms qui ont été reçues suite à l'appel à idées lancé auprès de la population et des écoles ont été transmises au jury. Ce dernier, composé de deux personnes de chaque commune, issues de la société civile et des législatifs communaux, avec le soutien d'un spécialiste en toponymie, a sélectionné quatre noms. Après avoir entendu une délégation du jury, le comité de pilotage a retenu un nom qui est actuellement, avec les armoiries, en cours de validation auprès des Conseils communaux et des commissions de fusion.

Le processus consultatif suit donc son cours et le comité de pilotage devrait ainsi être à même de dévoiler le nom de la future commune d'ici début décembre.

La cadence de travail reste intense afin de tenir les délais fixés pour aboutir à la votation populaire prévue le 26 novembre 2023.

Il est encore une fois important de relever ici la motivation non seulement des membres du Copil, mais également et surtout celle des participants aux différents groupes de travail. Merci de votre attention. »

12. Communications du

a. Conseil communal

Martin Eugster (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'ai deux informations à vous communiquer s'agissant de la rénovation du collège des Tertres.

Le 22 novembre 2022, les élèves déménageront dans le bâtiment scolaire rénové. Les travaux seront en très grande partie terminés et l'école pourra fonctionner correctement.

Le 21 janvier 2023, nous inaugurerons officiellement le bâtiment scolaire rénové. Toute la population et vous-mêmes y êtes invités. Save the date. J'ai aussi quelques notions d'anglais. Samedi 21 janvier 2023 à 9h00 sur place. Merci. »

Valérie Dubosson (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal a le grand plaisir de vous annoncer le lancement d'un nouveau cours de sport destiné aux 65 ans et plus. Ce cours a pu être mis en place grâce à une collaboration avec une coach sportive, Madame Barbara André, qui bénéficie de plus de 20 ans d'expérience. Elle se réjouit d'accueillir les participantes et participants les mardis après-midi dès le 15 novembre à l'Espace Perrier. Vous trouverez des informations dans le Bulcom de demain ou sur nos réseaux sociaux habituels.

Après le sport, une douche est bienvenue. La campagne de promotion des poignées de douche économiques a reçu un excellent accueil, raison pour laquelle elle a été renouvelée une deuxième fois. Il reste encore quelques pommeaux de douche à acquérir auprès de notre administration communale. N'hésitez pas à en parler autour de vous. Merci de votre attention. »

b. bureau du Conseil général

Néant.

13. Divers

Ted Smith (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le 1^{er} novembre dernier, nous avons organisé, dans cette belle salle, une soirée destinée à des conseils énergétiques pour la rénovation des bâtiments. Environ 70 personnes étaient présentes pour écouter les discours du responsable du SENE (service de l'énergie et de l'environnement) et du bureau DPC SA, qui ont expliqué les démarches à entreprendre pour réaliser le bilan énergétique de son bâtiment et de son chauffage.

Je ne vais pas refaire la soirée ici. Des formulaires officiels de commande pour un conseil incitatif ou un certificat CECB se trouvent sur le site de la commune. Ce formulaire peut être envoyé jusqu'au 15 novembre. En effet, après cette date, l'action sera clôturée et les personnes inscrites seront contactées. Je rappelle qu'une petite subvention est mise à disposition sur une ligne budgétaire de l'année passée. Je remercie en particulier Monsieur Daniel Rotsch pour son soutien, de même que le Conseil communal ainsi que la commission de l'environnement et du développement durable, qui ont fait un travail énorme pour rendre cela possible. Je vous remercie. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, en prévision des futures économies d'énergie et d'électricité dans la commune et de l'extinction de l'éclairage, l'Entente de La Tène a le plaisir de vous offrir ces petites bandes réfléchissantes. »

– Applaudissements –

La présidente : « Mesdames, Messieurs, je souhaite saluer Madame Céline Cortina qui siège avec nous ce soir pour la dernière fois. Merci.

– Applaudissements –

Dans le public, Monsieur François Pinsard est présent. Il est notre prochain collègue au sein du Conseil général comme suppléant. Nous l'avons nommé aux points 3 et 4 pour la commission d'urbanisme et le conseil intercommunal du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle. Bienvenue. »

– Applaudissements –

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** remercie l'assemblée et lève la séance à 21h36.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

T. Remexido

P. A. Rubeli